



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 15 novembre 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Robert Lambertz.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 35.

M. Charette souhaite la bienvenue aux nouveaux élus pour leur première séance du conseil de la Ville. Il remercie tous les candidats qui ont posé leur candidature à l'élection 2017 et pour leur participation à la réunion publique d'information du 23 octobre 2017. Il remercie également tout le personnel électoral pour leur travail professionnel à ladite élection. Il mentionne que le conseil a rencontré le personnel cadre la semaine dernière et qu'il travaillera en collaboration avec celui-ci, de même que le personnel de la Ville. Il informe les citoyens que le conseil préparera, en 2018, un plan d'action pour la Ville.

377/15-11-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

#### **A** **OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection municipale du 5 novembre 2017 – Dépôt des proclamations d'élection et des assermentations des personnes élues
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance d'ajournement du 4 octobre 2017
4. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

### Période de questions du public

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2017-40030 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (677, rue L'Annonciation Nord)
2. PIIA 2017-40031 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales (1680, rue L'Annonciation Nord)
3. PIIA 2017-40032 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (334, rue L'Annonciation Nord)
4. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2018
5. Mandat à un entrepreneur – Travaux de démolition de bâtiments et de nettoyage de terrain pour la propriété du matricule numéro 1652-62-6872
6. Autorisation de versement d'une compensation pour l'obtention d'un certificat en design de bâtiment écologique

#### **C AVIS DE MOTION**

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Nomination d'un maire suppléant – Remplacement de la résolution numéro 462/07-11-16
2. Comités et commissions
3. Embauche d'une greffière par intérim
4. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2017
5. Appel d'offres numéro 2017-04 – Travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique – Autorisation de paiement du décompte numéro 2
6. Appel d'offres numéro 2017-02 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 – Autorisation de paiement du décompte numéro 2 révisé
7. Travaux d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Autorisation de paiement des travaux supplémentaires au mandat professionnel à une architecte
8. Enseigne du parc industriel – Approbation de paiement d'une partie de la facture

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
2. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) »

#### **I LOISIRS ET CULTURE**

1. Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés » – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Phase 2 – Remplacement de la résolution numéro 205/05-06-17
2. Consentement de la Ville pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud le samedi 9 décembre 2017

#### **J DIVERS**

### Période de questions du public

#### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

### **ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017 – DÉPÔT DES PROCLAMATIONS D'ÉLECTION ET DES ASSERMENTATIONS DES PERSONNES ÉLUES**

La greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, dépose une copie des documents suivants, émis par cette dernière en tant que présidente d'élection, relativement à l'élection générale du 5 novembre 2017 :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

- les proclamations d'élection de :
  - M. Denis Charette, maire, élu suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - M. Denis Brabant, conseiller au poste numéro 1, élu suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - Mme Carole Panneton, conseillère au poste numéro 2, élue suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - M. Robert Lambertz, conseiller au poste numéro 3, élu suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - M. Alain Otto, conseiller au poste numéro 4, élu suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - Mme Karine Bélisle, conseillère au poste numéro 5, élue suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
  - Mme Andrée Rancourt, conseillère au poste numéro 6, élue suite au scrutin du 5 novembre 2017 et proclamation émise le 11 novembre 2017;
- les assermentations des candidats élus du 13 novembre 2017;

lesquels documents sont reproduits au livre des procès-verbaux du conseil et sont déposés aux archives de la Ville.

378/15-11-17

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance d'ajournement du 4 octobre 2017 soit reportée à la séance ordinaire de la Ville du 4 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

379/15-11-17

### **DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2018, 2019 et 2020 au 18 décembre 2017 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

**NOTE :** *Mme la conseillère Andrée Rancourt ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant les trois (3) items suivants de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts puisqu'elle est membre du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) et qu'elle a participé à la réunion du CCUE du 4 octobre 2017 d'où provient les recommandations au conseil sur ces sujets :*

- B.1 PIIA 2017-40030 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (677, rue L'Annonciation Nord)
- B.2 PIIA 2017-40031 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales (1680, rue L'Annonciation Nord)
- B.3 PIIA 2017-40032 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (334, rue L'Annonciation Nord)

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

380/15-11-17

#### **PIIA 2017-40030 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 677, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 281 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant identifiée par le matricule numéro 9942-23-8229;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'installation de trois (3) nouvelles enseignes apposées en façade, au nouveau commerce *Le centre de liquidation* « Superprix »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne lumineuse apposée au coin latéral gauche est de 2,43 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne apposée au mur latéral droit est de 1,47 mètre carré;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 1,47 mètre carré;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale des trois (3) enseignes en façade est de 5,37 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 6 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment comprend des stationnements latéraux et que l'installation de ces enseignes sur les trois (3) façades est donc appropriée et conforme;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) enseignes sont apposées dans des cadres existants et qu'il n'y a pas de modification au bâtiment actuel;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, soit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou noyau villageois, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-60/17.10.04 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 4 octobre 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation de trois (3) nouvelles enseignes apposées en façade au commerce *Le centre de liquidation* « Superprix », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

381/15-11-17

### PIIA 2017-40031 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 1680, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 57-A-4, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, étant identifiée par le matricule numéro 9843-15-8073;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur la modification de la couleur et de la dimension de l'enseigne en façade du bâtiment abritant la salle du « *Royaume des Témoins de Jéhovah* »;

**CONSIDÉRANT** qu'une première demande de PIIA fut analysée lors de la réunion du CCUE du 26 avril 2017, résolution numéro CCUE-27/17.04.26 et adoptée par la résolution numéro 148/01-05-17, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Congrégation souhaite modifier son enseigne puisque le fond blanc initial ne contraste pas assez avec le revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de la nouvelle enseigne en façade sera de 2,10 mètres carrés, alors que la demande initiale était de 2,28 mètres carrés et que la superficie maximale admissible est de 3,11 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que les modifications suivantes sont proposées : le lettrage sera blanc sur un fond brun et inclura le logo de la Congrégation de couleur bleue;

**CONSIDÉRANT** que les modifications demandées sont de nature esthétique et fonctionnelle et n'affectent pas l'aménagement, la structure du bâtiment ou d'autres dispositions aux règlements;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-09 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-09 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou noyau villageois, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-61/17.10.04 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 4 octobre 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant la modification d'une enseigne en façade du bâtiment abritant la salle du « *Royaume des Témoins de Jéhovah* », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

382/15-11-17

### PIIA 2017-40032 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 334, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 265 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant identifiée par le matricule numéro 9942-40-5385;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à changer le type de revêtement de la toiture présentement en tôle canadienne d'un bâtiment inventorié au répertoire du patrimoine culturel du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de remplacer la tôle existante par du bardeau d'asphalte de couleur rouge magenta;

**CONSIDÉRANT** que la modification proposée par les propriétaires a été pensée dans un but d'harmoniser les couleurs de la brique et du toit, mais qu'elle ne convient pas à conserver l'authenticité de ce bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le bardeau ne met pas en valeur les caractéristiques d'origine du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que ce bâtiment, caractérisé par le ministère de valeur patrimoniale de qualité supérieure, a pu conserver ces caractéristiques d'origine dans un secteur où plusieurs bâtiments ont des caractéristiques d'époques et sont plus ou moins bien préservés;

**CONSIDÉRANT** que la modification du type de revêtement sur le toit est un élément important puisque l'authenticité de celui-ci repose sur le fait que les matériaux d'origine du toit sont encore présents, soit de la tôle canadienne;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

**CONSIDÉRANT** que selon la fiche sommaire de la base de données patrimoniale-MRC Antoine-Labelle, cette maison a été construite vers 1918 et il est mentionné que 1912 serait une date plus juste; ce bâtiment inventorié dans le répertoire du patrimoine du Québec a un bon état d'authenticité reposant sur la conservation de la composition et de la volumétrie générale ainsi que la présence du revêtement de brique, de la galerie couverte et de la tôle canadienne; ce même rapport conseille de changer le bardeau sur l'auvent pour conserver l'authenticité du bâtiment; avec ces éléments mentionnés, il est difficile de ne pas prendre en compte ces directives afin de préserver les qualités de ce bâtiment patrimonial;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet ne respecte pas les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), soit :

- l'objectif 3 : harmoniser les éléments du cadre bâti avec la structure, le gabarit et le volume du milieu bâti environnant, en fonction des différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 4 : intégrer les constructions aux formes architecturales traditionnelles du milieu bâti environnant et dégageant une image architecturale de qualité supérieure, en fonction des différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 5 : préserver le caractère patrimonial et multifonctionnel du milieu vis-à-vis de toute modification d'une construction, d'intérêt patrimonial ou non en fonction des différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 6 : favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-62/17.10.04 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 4 octobre 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande à la condition qu'il soit changé pour de la tôle canadienne semblable à celle existante et qu'il s'intègre au bâtiment actuel;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la recommandation du CCUE, les propriétaires ont fait des recherches dans le but de trouver de la tôle canadienne afin de respecter l'authenticité du bâtiment et que celle-ci ne se trouve plus sur le marché;

**CONSIDÉRANT** que la tôle « Wakefield bridge » propose des bardeaux d'acier ayant des caractéristiques similaires à la tôle canadienne de par son allure et ses dimensions et que celle-ci devient un bon remplacement de la tôle canadienne afin de préserver l'authenticité et le cachet du bâtiment;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

D'accepter, malgré les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, de permettre la modification de la tôle canadienne par de la tôle « Wakefield bridge » de couleur « terre cuite », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

383/15-11-17

#### OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2018

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels juridiques de la firme « Deveau Avocats », relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour l'année 2018, au coût de 4 500 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 26 octobre 2017.

### ADOPTÉE

384/15-11-17

#### MANDAT À UN ENTREPRENEUR – TRAVAUX DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET DE NETTOYAGE DE TERRAIN POUR LA PROPRIÉTÉ DU MATRICULE NUMÉRO 1652-62-6872

**CONSIDÉRANT** que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 12-1 et 12-4 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule numéro 1652-62-6872 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'un bâtiment principal non terminé a été construit sans permis et que son implantation est dérogatoire;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) bâtiments accessoires non terminés ont été construits sans permis et que l'un d'eux est situé en partie dans la rive;

**CONSIDÉRANT** qu'une toilette sèche non-conforme a été construite sans permis;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune installation septique conforme n'a été construite;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs matériaux de construction et débris de toutes sortes traînent sur la Propriété;

**CONSIDÉRANT** que malgré les avis écrits transmis, les discussions avec le propriétaire et son engagement écrit, ce dernier a refusé de se conformer;

**CONSIDÉRANT** que la situation perdure depuis 2011;

**CONSIDÉRANT** les ordonnances rendues par l'honorable juge Carole Therrien dans le jugement numéro 560-17-001715-157 le 13 avril 2017 et rectifié le 7 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que, selon ledit jugement, le défendeur devait rendre sa propriété conforme au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ou démolir l'ensemble des bâtiments mentionnés précédemment et nettoyer le terrain au plus tard le 30 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le défendeur ne s'est pas conformé au jugement;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

**CONSIDÉRANT** qu'à défaut d'exécution de l'ensemble des travaux par le défendeur dans le délai imparti, le jugement autorise la Ville ou ses mandataires à procéder aux démolitions des cinq bâtiments et aux travaux de nettoyage des matériaux et rebuts divers constituant une nuisance, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a demandé deux soumissions, mais que l'un des deux soumissionnaires a finalement refusé de déposer une offre de services pour réaliser les travaux de démolition et de nettoyage;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Qu'un mandat professionnel soit et est octroyé à la compagnie « Narcisse Gargantini & Fils excavation inc. » pour la démolition de bâtiments et le nettoyage de la Propriété, tel que plus amplement décrit dans sa proposition du 10 novembre 2017, pour un montant total de 3 200 \$ plus les taxes applicables (montant de 3 679,20 \$ incluant les taxes) plus les frais reliés au dépôt des débris à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

385/15-11-17

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT EN DESIGN DE BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à M. Alexandre Major, officier en bâtiment au Service d'urbanisme et d'environnement, telle somme représentant la compensation de cinquante pour cent (50 %) des coûts relatifs pour l'obtention d'un certificat en design de bâtiment écologique.

### **ADOPTÉE**

#### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

386/15-11-17

#### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 462/07-11-16**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination de la conseillère suivante en tant que mairesse suppléante de la Ville de Rivière-Rouge, qui agira pour la Ville et pour l'Agglomération :

Mme Andrée Rancourt du 15 novembre 2017 au 31 janvier 2018.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

Que cette conseillère désignée comme mairesse suppléante devienne la première signataire des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pendant la période décrite ci-dessus.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 462/07-11-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

### ADOPTÉE

387/15-11-17

### COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substituts suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville de Rivière-Rouge, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 15 novembre 2017 ou à compter des dates spécifiées ci-dessous :

COLLECTE SÉLECTIVE	
<b>Comité consultatif – Projet de valorisation des matières résiduelles (RIDR)</b>	Responsable : Denis Charette Délégué : le directeur général Substitut : Alain Otto
<b>Comité de vigilance – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)</b>	Responsable : Alain Otto Substitut : Denis Charette
<b>Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)</b>	Responsable : Denis Charette Substitut : Alain Otto
<b>Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du conseil d'administration</b>	Délégué : Alain Otto Substitut : Andrée Rancourt
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
<b>Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier</b>	Représentants de la Ville : Jacques Champagne et Denis Francisco : de décembre 2015 jusqu'en novembre 2017  Responsable : Andrée Rancourt Déléguée : Justine Lacoste Déléguée : Rachel Bégin  Représentant de la Ville : le directeur général
<b>Comité « Projet des Appartements du Quartier »</b>	Responsable : Andrée Rancourt Substitut : Karine Bélisle Présidente : Justine Lacoste Vice-présidente : Lise Bélanger Délégués : Rachel Bégin Claude Paradis Gilbert Desjardins Lionel Traversy (Groupe LogiLoge)  Représentant de la Ville : le directeur général



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

<b>Comité des relations avec la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge</b>	Responsable : Denis Brabant Substitut : Alain Otto
<b>Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge : membres administrateurs et représentants de la Ville</b>	Délégué : Yves Sigouin : du 6 février 2015 au 16 janvier 2018 Délégué : André Tremblay : du 6 février 2015 au 16 janvier 2018 Déléguée : Ghislaine Vincent : du 6 février 2015 au 5 février 2018
<b>Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)</b>	Responsable/président : Denis Charette Délégué : Robert Lambertz 2 substituts : si requis, nomination projetée en janvier 2018
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Comité sur la « Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) » (poursuite et plan d'action)</b>	Responsable : Denis Charette 3 délégués : si requis, nominations projetées en janvier 2018  Responsable des questions familiales : Si requis, nomination projetée en janvier 2018
<b>Plein Air Haute-Rouge</b>	Responsable : Carole Panneton Substitut : si requis, nomination projetée en janvier 2018
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
<b>Comité des relations de travail</b>	Responsable : Denis Charette Délégué : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Déléguée : Karine Bélisle
<b>Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville</b>	Pour chaque rencontre, trois (3) représentants (délégués) sont désignés parmi les personnes suivantes :  Denis Charette Denis Brabant Robert Lambertz Hervé Rivet, directeur général Guylaine Giroux, trésorière Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics
<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)</b>	Responsable/déléguée : Andrée Rancourt et vice-présidente Délégué : Alain Otto Délégué : Robert Lambertz Membres : Agathe Charette du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 (résolution numéro 086/07-03-16) Bernard Denis Maryse Trudel Nicolas Morin 1 personne manquante à nommer en janvier 2018



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

<b>Comité technique d'urbanisme et d'environnement (membres du conseil seulement)</b>	Responsable : Andrée Rancourt Délégué : Alain Otto Substitut : Robert Lambertz
---	--

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.

Que la présente résolution :

- remplace la résolution numéro 497/05-12-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016,
- remplace les résolutions numéro 082/06-03-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et 125/03-04-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017,
- modifie la résolution numéro 086/07-03-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016 (pour le CCUE),

et ce, en date du 15 novembre 2017.

### **ADOPTÉE**

388/15-11-17

#### **EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Lucie Bourque à titre de greffière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge à compter du 13 novembre 2017, pour la période d'absence temporaire du greffier et directeur général adjoint, et ce, jusqu'au retour de celui-ci ou au plus tard jusqu'au 2 mars 2018.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer le contrat d'emploi de Mme Lucie Bourque pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

389/15-11-17

#### **EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Geneviève Boussaroque au poste temporaire d'agent aux permis et certificats, classe 9 échelon 1, à compter du ou vers le 27 novembre 2017, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

390/15-11-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	149 507,05 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	82 681,79 \$
Comptes courants :	<u>765 872,77 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>998 061,61 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**

391/15-11-17

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 68 009,85 plus les taxes applicables du décompte numéro 2 à la compagnie « Construction Panache (2017) inc. » aussi connu sous le nom de « Construction Telmosse (2016) inc. » relatif aux travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique, en suivi à l'appel d'offres numéro 2017-04 de la Ville, le tout conformément au document daté du 27 octobre 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 27 octobre 2017.

**ADOPTÉE**

392/15-11-17

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 1 – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 RÉVISÉ**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 80 452,13 \$ plus les taxes applicables du décompte numéro 2 révisé à la compagnie « Construction Monco inc. » relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1, en suivi à l'appel d'offres numéro 2017-02 de la Ville, le tout conformément au document daté du 10 octobre 2017.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

393/15-11-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

### **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – APPROBATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU MANDAT PROFESSIONNEL À UNE ARCHITECTE**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 770 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. », relatif à la gestion des déficiences de l'entrepreneur relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1, en suivi à l'appel d'offres numéro 2017-02 de la Ville, le tout conformément au document daté du 30 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

394/15-11-17

### **ENSEIGNE DU PARC INDUSTRIEL – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA FACTURE**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 3 820 \$ plus les taxes applicables (montant net de 4 010,53 \$) à la compagnie « Momentum Art et Technologie », représentant cinquante pour cent (50 %) de la facture totale émise à la Ville, soit la part de la Ville au projet de conception d'une enseigne d'identification pour le parc industriel dont le coût est partagé avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER), le tout conformément au document daté du 8 novembre 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et qu'elle soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

395/15-11-17

### **TRAVAUX PUBLICS**

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseils inc. » au montant total de 7 500 \$ plus les taxes applicables et les autres dépenses, si requis, tel mandat dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) », ayant pour but d'établir une stratégie de mise à niveau des infrastructures ciblées par ledit programme et d'obtenir un financement optimal pour la réfection de certains chemins de la Ville, le tout tel que décrit à l'offre de services datée du 2 juin 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

396/15-11-17

Remplacée par la  
résolution numéro  
402/27-11-17

### PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) »

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) »;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme « PIIRL ».

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à la présente demande d'aide financière.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

### LOISIRS ET CULTURE

397/15-11-17

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 205/05-06-17

**CONSIDÉRANT** que le « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés » vise à offrir aux municipalités une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge désire se prévaloir de ce programme pour réaliser la phase 2 du projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, dans le secteur L'Annonciation;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

**CONSIDÉRANT** que le soutien financier du programme correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que d'autres ministères du gouvernement du Québec peuvent aussi contribuer financièrement à un projet, sous réserve que la contribution totale (celle du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) plus celles des autres ministères) ne dépasse pas 80 % des coûts maximaux admissibles du projet;

**CONSIDÉRANT** que la participation financière municipale correspondant à 50 % des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus doivent être assumés par la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que les coûts maximaux admissibles du projet sont estimés à un montant net de 200 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution de la Ville de Rivière-Rouge est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ainsi que le directeur général, M. Hervé Rivet, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés » pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Phase 2, tel projet dont le coût total est estimé au montant net de 200 000 \$, dont un maximum de 50 % des coûts admissibles est assumé par le programme.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer 50 % des coûts admissibles du projet, soit 100 000 \$, devant être pris à même les fonds de la Ville et que la Ville s'engage à payer les coûts d'exploitation continus du projet précité.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette présente demande ainsi qu'à signer la convention d'aide financière de ce programme, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

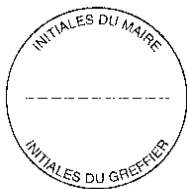
Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit désignée afin d'effectuer la reddition de compte de cette aide financière et à signer tout document relatif à cette reddition de compte, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 205/05-06-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

398/15-11-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

### **CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE DE LA PARADE DE NOËL SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD LE SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que, le 5 juillet 2016, le directeur des Laurentides-Lanaudière, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), a confirmé à la Ville que l'autorité de gestion sur l'ancienne route 117, soit sur la rue L'Annonciation, est maintenant à la Ville de Rivière-Rouge (référence : décret du 8 juin 2016 publié le 22 juin 2016 à la Gazette officielle du Québec);

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge aimerait avoir l'autorisation d'utiliser la rue L'Annonciation Nord et Sud pour la tenue de leur parade de Noël devant avoir lieu le samedi 9 décembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son consentement pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud, soit entre le commerce « Tigre Géant » et le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) le samedi 9 décembre 2017 à compter de 12 h jusqu'à 13 h 15, telle parade étant organisée par l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Des félicitations sont adressées à Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, pour son travail continu de remplacement au Service du greffe durant les diverses absences de greffiers à la Ville depuis 2010.

399/15-11-17

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

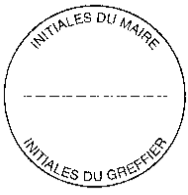
Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 27 novembre 2017 à 16 h 45.  
Il est 20 h 33.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux  
Greffière adjointe



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Charette, maire